



Communiqué de presse | 4 octobre 2018

Cotizen, le service de paiement simplifié pour les entreprises accessible depuis Net-Entreprises

Pour régler leurs cotisations auprès des organismes complémentaires, les entreprises peuvent maintenant utiliser Cotizen depuis Net-Entreprises.

Un service sécurisé, simple et gratuit.

Désormais, les entreprises bénéficient du service Cotizen depuis un lien direct disponible depuis Net-Entreprises. Cotizen permet aux entreprises de payer leurs cotisations sociales retraite complémentaire, prévoyance, santé et retraite supplémentaire, autres que celles qui sont réglées dans la DSN, sur un site unique pour l'ensemble des organismes complémentaires. Ce service est proposé par l'Agirc-Arrco, le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP), la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et la Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF).

Conçu pour faciliter le quotidien des entreprises, les organismes complémentaires ont fait le choix de rendre ce service accessible sur Net-entreprises, site de référence et lieu unique pour la réalisation et le règlement en ligne des formalités déclaratives sociales pour tous les Organismes de la protection sociale (OPS).

Cotizen facilite, pour l'entreprise, l'accès à ses cotisations non réglées et dues pour l'ensemble de ses organismes complémentaires.

Cotizen optimise le suivi et le contrôle des opérations de paiement.

Aujourd'hui, l'utilisation de Cotizen représente :

- 28 000 utilisateurs inscrits
- 25 000 entreprises qui réalisent des ordres de paiement ou des versements via la plate-forme
- 4 000 paiements par mois (prélèvement SEPA ou carte bancaire)
- 2,2 millions de cotisations mises à disposition **pour règlement** par les organismes complémentaires



Quels sont les avantages de Cotizen pour les entreprises ?

- Un service gratuit, simple, transparent et rapide de paiement en ligne de leurs cotisations sociales qui facilite les démarches administratives.
- Plusieurs moyens de paiement sont proposés : Carte Bancaire, Prélèvement SEPA,.... La possibilité de régler des cotisations santé, prévoyance, retraite complémentaire ou retraite supplémentaire et d'effectuer des paiements libres, de façon simple et sécurisée.

Comment accéder à Cotizen ?

- Depuis le tableau de bord du déclarant de Net-entreprises.fr
- En se rendant directement sur www.cotizen.fr.
- Pour s'inscrire, le déclarant doit renseigner son n° SIRET, son nom et son prénom et répondre à une question concernant son contrat.

Pour en savoir plus : www.cotizen.fr



Agirc-Arrco

L'Agirc (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) et l'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé. Tous deux reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Ils fusionneront au 1^{er} janvier 2019 pour devenir l'Agirc-Arrco. En 2017, le montant des cotisations versées à Agirc-Arrco par les entreprises et les salariés s'est élevé à près de 62 milliards d'euros. Ces cotisations ont servi à payer leur retraite complémentaire aux 12 millions de retraités, dont près de 3 millions d'anciens cadres.

CTIP

Organisation professionnelle, le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent plus de 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et prévoyance (incapacité, invalidité, dépendance, décès). Le CTIP défend les intérêts de ses 41 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale collective.

FFA

La Fédération Française de l'Assurance rassemble les entreprises d'assurances et de réassurance opérant en France, soit 270 sociétés représentant plus de 99% du marché. Elle est le porte-parole de référence de la profession auprès des interlocuteurs publics, privés ou associatifs, en France comme à l'international.

Mutualité Française

La Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Les mutuelles, qui protègent près de 35 millions de personnes, sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 600 services de soins et d'accompagnement, elles jouent également un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé.

GIP MDS

Créé par les organismes de protection sociale pour mutualiser leurs moyens et expertises en matière de dématérialisation, le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) permet aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée via net-entreprises.fr. Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Sécurité sociale Indépendants, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux), des organismes de prévoyance collective (CTIP, FFA, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables).



CONTACTS PRESSE

Agirc-Arrco

Virginie BELLOIR – 01 71 72 12 49 – vbelloir@agirc-arrco.fr

CTIP

Miriana CLERC – 01 42 66 92 58 – clerc@ctip.asso.fr

FFA

Bénédicte GOUVERT – 01 42 47 93 80 – b.gouvert@ffa-assurance.fr

Mutualité Française

Constance BAUDRY – 06 85 29 82 22 – constance.baudry@mutualite.fr

GIP MDS

Marie-Amélie Roguet – 01 58 10 47 28 – marieamelie.roguet@gmail.com